

LETTRE D'INFORMATION N°4

JUIN 2024

## PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF LES ÉOLIENNES DE LA SALLE DE DANSE

VAL-ET-CHÂTILLON (54)



### LE MOT DES ÉLUS

Après plus d'un an d'études environnementales, acoustiques, techniques et paysagères, de nombreuses réunions entre les élus de la commune, de la Communauté de communes et l'équipe d'Opale ; le schéma d'implantation des éoliennes sera bientôt validé.

La définition de ces emplacements est le résultat d'un travail de compilation de plusieurs paramètres : la prise en compte des différents enjeux relevés par les études, et les orientations données par les services de l'Etat et le conseil municipal.

Nous souhaitons désormais vous présenter les résultats de ce travail et l'ensemble des réflexions qui ont permis d'aboutir à ce projet d'implantation. Ainsi, avec l'équipe d'Opale, nous organisons une consultation des habitants, à partir du 25 juin.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer via le site internet du projet : <https://eolien-val-et-chatillon.com> ou que nous aurons l'occasion d'échanger sur ce projet lors des deux permanences prévues. L'ensemble des modalités de participation sont précisées plus bas.

Depuis les premières réflexions, nous souhaitons donner à ce projet une vraie dimension participative, permettant d'associer financièrement l'ensemble du territoire et de faire bénéficier de la valeur qui sera générée par la vente d'électricité produite au plus grand nombre. Ainsi, nous avons travaillé sur le modèle financier permettant à la commune de devenir actionnaire de la société de projet et nous avons décidé de bénéficier de cette opportunité.

Nous avons aussi prévu la possibilité que les communes limitrophes à Val-et-Châtillon et la Communauté de communes puissent intégrer cette société de projet. A terme, et dès l'autorisation du projet éolien, l'ensemble des habitants et entreprises du territoire pourront investir dans ce projet. 25 % du parc éolien pourra ainsi être détenu par des acteurs locaux.

Enfin, au-delà de l'intérêt financier évident pour notre village, la crise énergétique actuelle, les bouleversements climatiques qui s'amplifient, les décisions gouvernementales d'accélérer le développement des énergies renouvelables confirment encore un peu plus, tout l'intérêt de ce projet. Il sera l'une des contributions majeures de notre territoire à la nécessaire transition énergétique.

**M. Culmet, Mme Gérard et M. Besnard, maire et adjoints de Val-et-Châtillon,**  
au nom de l'ensemble du conseil municipal

### CONCERTATION PRÉALABLE DU MARDI 25 JUIN AU MERCREDI 10 JUILLET 2024

À leur initiative, Opale et les élus de Val-et-Châtillon organisent une concertation préalable. Elle permettra d'informer les habitants du territoire au sujet du projet éolien et de recueillir leur avis.

### PENDANT CETTE PÉRIODE, VOUS ÊTES INVITÉS À

Consulter le dossier de présentation du projet et les photomontages mis à disposition en mairie de Val-et-Châtillon, aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet du projet :

[eolien-val-et-chatillon.com](https://eolien-val-et-chatillon.com)

Venir poser vos questions aux élus et à l'équipe d'Opale au cours de l'une des 2 permanences organisées à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon :

▶ Samedi 29 juin 2024  
de 9h à 12h

▶ Mercredi 3 juillet 2024  
de 17h à 20h

Faire part de votre avis :

- Sur un registre papier mis à disposition en mairie, pendant les permanences et horaires habituels d'ouverture au public
- Par courrier, mentionnant votre nom et lieu de résidence, et adressé à la mairie de Val-et-Châtillon
- Par voie électronique, sur le site internet du projet

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, un bilan sera publié sur le site internet et disponible en mairie.

# Un réchauffement climatique mondial des répercussions locales

Il est désormais incontestable que le réchauffement climatique s'accélère et les derniers rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) parus en août 2021, novembre 2021 et avril 2022 alertent sur l'urgence d'agir pour tenter d'enrayer l'emballement des températures. Ce défi implique notamment une vraie transformation de notre gestion de l'énergie. Deux axes sont essentiels : réduire la consommation globale d'énergie et changer de modèle énergétique pour limiter le recours aux énergies fossiles, très émettrices de CO<sub>2</sub>.

Le développement de la production d'électricité renouvelable est un élément clé de la solution.

Pour dimensionner ce changement de modèle, RTE, le gestionnaire du réseau de transport de l'énergie en France propose 6 scénarios différents d'un mix

énergétique équilibré. Quel que soit ce scénario, il sera nécessaire de multiplier, à minima par 2,5 la puissance installée éolienne, même en cas de relance du nucléaire.

Aussi, le gouvernement français a souhaité légiférer en ce sens pour encadrer et accélérer le développement de ces projets. Ainsi, une loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables a été promulguée le 10 mars 2023.

Dans ce contexte, et alors que le projet éolien de la Salle de Danse est l'une des rares zones de faisabilité à l'échelle de la Communauté de communes, il se présente comme une véritable opportunité pour le territoire d'apporter sa contribution à la nécessaire transition énergétique.

Les éoliennes de Val-et-Châtillon permettront en effet de produire l'électricité nécessaire pour l'alimentation de 12 000 personnes.

## Des revenus réguliers pour la commune de Val-et-Châtillon

En accueillant sur ses terrains communaux 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 4 MW, la commune de Val-et-Châtillon bénéficiera de retombées économiques régulières et pérennes, estimées à 73 000 €/an (48 000 € de loyer + 25 000 € de fiscalité).

A ces revenus locatifs et fiscaux, s'ajoute le versement de mesures d'accompagnements, à la construction du projet, qui permettra le financement de projets locaux de développement durable. Pour le projet éolien de la Salle de Danse, le budget alloué à ces mesures se monte à 180 000 €. Les élus sont en cours de réflexion sur les projets communaux qui pourraient être mis en œuvre avec cette enveloppe. Plusieurs pistes ont été évoquées :

Mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit des anciennes usines de textile

Sentier pédagogique autour du parc éolien

À noter que d'autres collectivités bénéficieront également de la fiscalité, la Communauté de communes de Vezouze en Piémont, le département de la Meurthe-et-Moselle et la Région Grand-Est.

## Un projet participatif pour amplifier les retombées locales

En plus de ces retombées locatives classiques, Opale a proposé, dès les premières réflexions sur le projet, de bénéficier d'un développement participatif, comme la loi de transition énergétique pour une croissance verte le rend possible depuis 2015. Ce modèle financier permet aux collectivités de s'associer à Opale et de devenir actionnaire de la société de projet en acquérant 20 % des parts de celle-ci. Cette perspective répondait aux attentes de la commune de Val-et-Châtillon d'être partie prenante du projet éolien développé sur son territoire et également d'assurer une répartition équitable des ressources financières que représente un tel projet. Ainsi, la commune a souhaité proposer une partie de ces parts aux communes les plus proches du projet : Cirey-sur-Vezouze, Petitmont et Saint-Sauveur.

Ainsi, actionnaire dès la phase d'études dans la société de projet, la commune de Val-et-Châtillon profitera de sa forte prise de valeur une fois l'autorisation préfectorale obtenue. En phase de financement du projet, la commune, détentrice de droits à construire, aura alors la possibilité de vendre une partie de ses parts à des acteurs locaux : habitants de la commune et des communes voisines, entreprises, collectivités, etc. L'ensemble des acteurs qui souhaiteront investir dans la construction du parc bénéficieront alors directement des retombées financières liées à la vente d'électricité produite ; et ce, pendant toute la durée d'exploitation du parc.



Opale s'engage également à céder 5 % supplémentaires de ses parts à la Communauté de communes de Vezouze en Piémont. Ainsi, 25 % du parc éolien pourrait être détenu par des citoyens, entreprises, collectivités locales, qui bénéficieront alors des dividendes générés par la revente d'électricité produite pendant la durée d'exploitation du parc.

En détenant jusqu'à 25 % du parc éolien, le territoire s'assure également de rester associé à la gouvernance du parc pendant toute sa durée de vie.

## L'emplacement des éoliennes

De nombreuses études techniques, environnementales, acoustique, paysagères ont été menées depuis 16 mois et vont se poursuivre encore quelques semaines. Une synthèse des premiers résultats de ces études sera disponible lors de la concertation préalable, dans le dossier de présentation du projet.

Les prochains mois, jusqu'à l'automne 2024, permettront la finalisation des études d'impact.

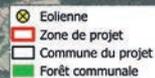
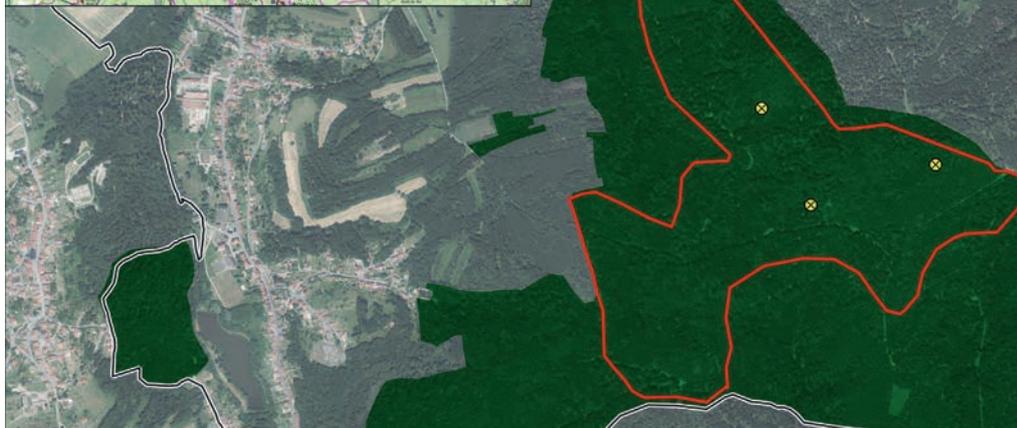
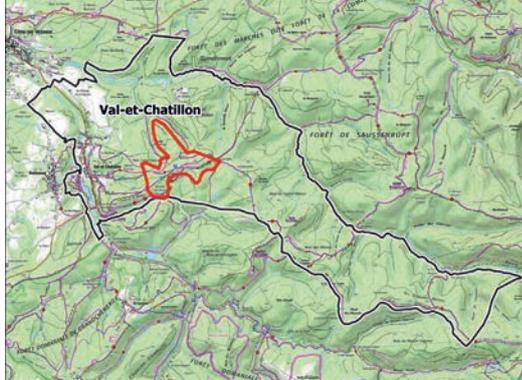
La définition du schéma d'implantation des éoliennes s'est construite ainsi de manière progressive, au fur et à mesure des résultats des différentes études, des contraintes techniques, prenant en compte également les enjeux définis par les différents services de l'Etat, ainsi que la volonté et les recommandations des élus, discutées au fil des différents comités de pilotage.

Plusieurs paramètres clés ont été pris en compte dans ce travail de définition du schéma d'implantation des éoliennes :

- Les contraintes aéronautiques
- Les servitudes radio-électriques
- La distance aux habitations et l'intégration paysagère
- La topographie du site
- Le contexte forestier et les enjeux environnementaux

Les implantations envisagées permettent également de renforcer l'accès principal, qui permettra une réelle amélioration de la desserte forestière. En combinant l'ensemble de ces données, plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées et présentées aux élus. L'implantation retenue constitue un compromis entre moindre impact sur l'environnement (limitation du défrichement, éloignement des zones à enjeux, prise en compte du contexte forestier) et une insertion paysagère optimisée.

Projet	3 éoliennes
Puissance totale	12 MW
Hauteur bout de pale	180 m
Défrichement total estimé	2,5 Ha
Production équivalente à la consommation de	11 000 personnes
Émissions évitées de CO <sub>2</sub>	12 500 tonnes/an
Soit l'équivalent des émissions annuelles de	10 000 voitures



## Limiter les emprises sur la forêt

Une attention particulière a été portée aux emprises du projet sur la forêt. Afin de limiter les défrichements, il a été proposé de positionner les éoliennes le long d'un accès principal. Cet accès, qui sera renforcé, permettra le passage des convois exceptionnels qui livreront les éléments constitutifs des éoliennes, ainsi que le passage des engins ONF (grumiers, matériel de débardage) dans le cadre de la gestion sylvicole.

## Un reboisement local des surfaces défrichées

Les surfaces empierrées nouvellement créées pour les aires de grutage du parc éolien représenteront environ 35 ares par éolienne, soit pour 3 éoliennes moins d'1% de la surface globale de la forêt communale de Val-et-Chatillon. Elles pourront être mises à profit en tant qu'aires de stockage du bois dans le cadre de la gestion forestière.

Ces surfaces défrichées feront l'objet d'une compensation en replantation locale selon un coefficient multiplicateur fixé par la DDT, en fonction de la qualité des bois coupés. Des discussions auront lieu avec l'ONF pour flécher les parcelles qui pourraient bénéficier de cette compensation.





Val-et-Châtillon | Croisement Grande Rue et rue Jean Mariotte

DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE : 1 720 m



Val-et-Châtillon | Rue Jean Mariotte direction les bois communaux

DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE : 1 490 m

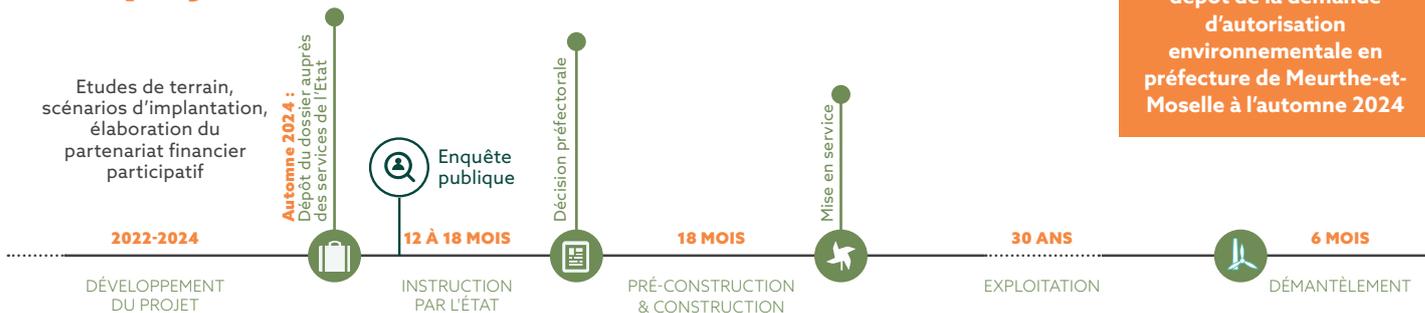


Val-et-Châtillon | Rue Basse du fils Leperre

DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE : 2 075 m

Plus de photomontages disponibles dans le cadre de la concertation préalable.

## Les prochaines étapes du projet éolien de Val-et-Châtillon



**PROCHAINE ÉTAPE**

dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'automne 2024

## Opale Energies Engagées, accompagnateur au développement du projet

Opale est une entreprise indépendante, basée à Fontain, avec une antenne à Strasbourg, qui accompagne depuis plus de 16 ans les territoires dans leur transition énergétique ; via le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables : éolien, biogaz, photovoltaïque. L'équipe dispose d'une expérience reconnue dans le développement de projets éoliens en milieu forestier et mobilise le savoir-faire de ses 53 collaborateurs dans un but

commun : développer des projets respectueux des territoires.

Le rôle d'Opale est de prendre en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux et paysagers pour concevoir le projet de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.

**opale**

Pour toute question, l'équipe d'Opale EN se tient à votre disposition :

sacha@opale-en.eu - 06.23.49.23.89

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet

eolien-val-et-chatillon.com

www.opale-en.com